



CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES
289, De Villemure, 2^e étage, St-Jérôme (Qc.) J7Z 5J5
Courriel : ccsnl@videotron.ca
Télécopieur : (450) 438-5869 Téléphone : (450) 438-4197

**PROCÈS-VERBAL DU 27^e CONGRÈS RÉGULIER DU CCSNL
TENU DU 28 AU 30 AVRIL 2010
AU CENTRE DES CONGRÈS À MONT-TREMBLANT**

MERCREDI 28 AVRIL 2010

8h30 Inscriptions
9h30 Fin des inscriptions

Pour toute la journée, il y a les kiosques Santé-sécurité et SSQ.

1- OUVERTURE

La présidente du CCSNL, Louise Jetté demande aux personnes déléguées d'observer une minute de silence pour les travailleuses et les travailleurs morts lors de leur travail.

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue aux congressistes et mentionne que c'est avec un immense plaisir qu'aujourd'hui elle a le privilège et l'honneur d'ouvrir le 27^e congrès du Conseil central des Laurentides.

Un congrès est toujours un événement majeur dans la vie de notre organisation. C'est le lieu privilégié de rassemblement, de débats, d'orientations et de prises de décisions des syndicats de notre Conseil central. De tous les syndicats tant du secteur privé que du secteur public, des petits syndicats comme des plus gros, chacun y a sa place.

Nous ouvrons ce 27^e congrès avec une organisation qui compte près de 15 000 membres au 31 mars 2010. Depuis notre dernier congrès, six nouveaux syndicats et quatre sections regroupant près de 846 membres ont joint nos rangs.

Pour celles et ceux qui en sont à leur premier congrès, la présidente leur souhaite la plus sincère bienvenue. « Vous faites maintenant toutes et tous partie de notre grande famille où la démocratie est au cœur de notre culture syndicale, soyez à l'aise d'intervenir, votre participation est essentielle. »

Elle désire aussi saluer tous les syndicats qui se sont battus au cours des trois dernières années. « Les syndicats font preuve de courage et détermination dans l'atteinte de leurs objectifs syndicaux. Sans oublier, notre syndicat des travailleurs de Radisson Design directement touché par la crise économique, ces travailleurs se sont retrouvés avec une fermeture de l'entreprise. » Chacune de vos luttes s'inscrit dans une longue tradition de mobilisation pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes et des hommes de notre région. »

Au cours des prochains jours, nous aurons d'ailleurs l'occasion de vous rendre hommage, de saluer votre courage et votre détermination.

Aux plus anciennes et anciens délégués qui n'en sont plus à leur premier congrès, ainsi qu'aux salarié-es de notre région, je désire souligner l'importance de votre contribution. Vous êtes, celles et ceux, qui transmettent notre expérience, notre savoir-faire et notre culture. Votre présence est plus que précieuse, elle est essentielle.

Au cours des trois prochains jours, nous aborderons plusieurs sujets qui sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

Le congrès s'inscrit dans une certaine continuité considérant la nature et l'ampleur des défis auxquels nous faisons et aurons à faire face.

Nous souhaitons que ce congrès soit une nouvelle occasion de réaffirmer nos valeurs syndicales.

Ensemble, Mobilisés...Exigeons le respect!

La présidente déclare, que le 27^e congrès du Conseil central des Laurentides CSN est maintenant ouvert.

INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Eric Céré, secrétaire-trésorier du CCSNL, présente les personnes officielles du CCSNL, salarié-es et invité-es. Par la suite, il identifie dans l'ordre de discussions les documents du congrès; il informe les délégués concernant les principales activités du congrès.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de l'ordre du jour (annexe 3).

MERCREDI 28 AVRIL 2010

8 h 30	Inscriptions
9 h 30	Fin des inscriptions
	1- Ouverture du congrès
	2- Adoption de l'ordre du jour

- 3- Adoption du procès-verbal du congrès régulier des 2-3 et 4 mai 2007
- 4- Nomination d'une personne présidente d'élections
- 5- Nomination d'une personne secrétaire d'élections
- 6- Présentation du rapport d'orientation du CCSNL
- 7- Discours de la présidente de la CSN, Claudette Carboneau
- 8- Premier rapport du comité des lettres de créance

12 h Ajournement pour le dîner

- 9- Amendements aux Statuts & règlements du CCSNL
- 10- Amendements aux Statuts & règlements du FSR
- 11- Amendements à la politique de formation

15 h 15 Pause

- 12- Ratification de l'affiliation des nouveaux syndicats
- 13- Résolutions et réalisations
- 14- Commémoration du 28 avril

17 h Ajournement du congrès

5 à 7 *Activité du 1^{er} mai*

JEUDI 29 AVRIL 2010

8 h 30 Inscriptions
9 h Fin des inscriptions

- 15- Présentation des états financiers 36 mois et rapport du Comité de vérification
- 16- Commerce équitable
- 17- Comité de la condition féminine

10 h 30 Pause

- 18- Présentation sur l'eau
(Invitées Anne Pineau et Maude Pepin)

12 h Ajournement pour le dîner

- 19- Intervention de la personne présidente des élections
- 20- Rapports des membres du comité exécutif
- 21- Camp Vol d'été Leucan CSN

15 h Pause

- 22- Propositions soumises au congrès

16 h 15	Ajournement du congrès Limite du dépôt des questions de privilège
17 h	Cocktail 15 ^e anniversaire de Fondation
19 h	Souper de solidarité
<u>VENDREDI 30 AVRIL 2010</u>	
8 h 30	Inscriptions
9 h	Fin des inscriptions
10 h 30	23- Suite des propositions soumises au congrès Pause
10 h 45	24- Rapport final du comité des lettres de créance 25- Proposition budgétaire
11 h	26- Questions de privilège et conflits
12 h	Fin des mises en candidature 27- Rapport de la personne présidente d'élections
12 h 10	Ajournement pour le dîner
13 h 45	28- Élections (si nécessaire)
14 h 15	29- Poursuite des propositions soumises au congrès (si nécessaire) 30- Syndicalisation et mobilisation
15 h	Pause
15 h 15	31- Présentation Fondation 32- Installation des personnes officielles
16 h	Clôture du congrès

Proposé par : Stephen Lapierre
Appuyé par : Danielle Deschatelets

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL adopte l'ordre du jour.

Résolution C-28-29-300410-02 Adopté

Amendement

Proposé par : Eric Céré
Appuyé par : Stéphane Sinnett

De déplacer le point 12 **Ratification de l'affiliation des nouveaux syndicats** qui deviendrait le point 9 et de décaler le tout par la suite et d'ajouter un 12b) – **Amendement de la politique de photocopies.**

Résolution C-28-29-300410-03 Adopté

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL adopte l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution C-28-29-300410-04 Adopté

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS RÉGULIER DES 2-3-4 MAI 2007

Proposé par : Stéphanie Gratton
Appuyé par : Robert St-Louis

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL adopte le procès-verbal du congrès régulier des 2-3-4 mai 2007 tel que lu.

Résolution C-28-29-300410-05 Adopté

4- NOMINATION D'UNE PERSONNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTIONS

Proposé par : Pierre Desjardins
Appuyé par : Stéphane Lavoie

Que Hélène Lavoie agisse comme présidente d'élections.

Résolution C-28-29-300410-06 Adopté

5- NOMINATION D'UNE PERSONNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS

Proposé par : Janette Prévost
Appuyé par : Manon Rodrigue

Que Pierre Houle agisse comme secrétaire d'élections.

Résolution C-28-29-300410-07 Adopté

6- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION DU CCSNL

Louise Jetté, Johanne Racette, Julie Lachapelle et Marc Paquette procèdent à la lecture du rapport d'orientation du CCSNL (Annexe 4).

Proposé par : Alain Bélair
Appuyé par : Georges Brown

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL reçoive le rapport d'orientation du CCSNL.

Résolution C-28-29-300410-08 Adopté

7- DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CSN, DENISE BOUCHER EN REMPLACEMENT DE CLAUDETTE CARBONNEAU

Le Conseil central des Laurentides ouvre son congrès le jour même de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. Au printemps 2011, se tiendra le congrès de la CSN. Dans cette perspective, je suis heureuse de constater que les thèmes qui seront soumis au débat s'inscrivent parfaitement dans la foulée des enjeux identifiés lors du dernier congrès de la CSN.

Le conseil central couvre un territoire riche en contrastes géographiques et la détermination de celui-ci à protéger cet environnement et à assurer son développement durable doit être saluée.

À la CSN, nous pratiquons une action syndicale large qui va au-delà de la convention collective. Nous agissons au quotidien pour influencer et améliorer les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs, mais aussi de toute la population, et nous en sommes très fiers.

Un congrès est toujours un moment unique où, tout en faisant le point sur l'action syndicale passée, l'occasion nous est donnée de réfléchir aux meilleurs moyens d'atteindre nos objectifs, de concrétiser nos aspirations et pourquoi pas, de réaliser nos rêves.

Au début du mois de mars, le gouvernement fédéral déposait un budget où l'on retrouve les pires obsessions conservatrices. Le retour à l'équilibre budgétaire devient un dogme qui se concrétise par des coupes colossales dans les dépenses publiques et dans le rôle de l'État. Malgré le ralentissement économique toujours présent, le gouvernement fédéral persiste dans sa volonté de réduire les impôts des particuliers et des sociétés, y compris ceux des pétrolières et des financières.

Sans doute inspiré par cette trajectoire conservatrice, le budget du Québec, déposé le 30 mars dernier, répond davantage à l'agenda des lucides qu'aux valeurs des Québécoises et des Québécois. Au lieu de mettre en oeuvre des mesures progressives fidèles aux valeurs et aux choix de société des Québécoises et des Québécois, la classe moyenne passe à la caisse. Loin d'un « parti pris pour le bien commun », c'est la majorité des contribuables qui risque de crouler sous des mesures hautement régressives. C'est un lourd prix à payer pour le refus entêté du gouvernement à revoir la progressivité du système fiscal.

Il est trompeur d'affirmer que 60 % des efforts de redressement budgétaires viennent du gouvernement puisqu'en fin de compte ce sont les services à la population qui vont être diminués.

Le budget consacre une réduction considérable de l'action de l'État avec des compressions massives de dépenses pires encore que le taux de croissance de 3,2 % annoncé dans le dernier budget.

Ces mesures s'accompagnent d'une politique de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux qui touche le personnel administratif des secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Tout cela, alors qu'on fait de plus en plus appel aux personnels des agences privées, aux sous-traitants et aux PPP qui coûtent les yeux de la tête!

En outre, le budget Bachand change radicalement la donne quant au financement de la santé en introduisant, pour la première fois, une taxe santé en remplacement d'un financement basé sur l'impôt sur le revenu, qui distribue la facture en fonction des moyens de chacun.

Il ne faut pas sous-estimer ce virage, qui ouvre grand la porte à la privatisation du système de santé et aux assurances duplicatives, à l'heure même où les États-Unis cherchent à se sortir de ce bourbier! Il ne faut pas hésiter à qualifier de contre-révolution ce que Raymond Bachand veut nous vendre comme une révolution qui fait avancer le Québec!

En effet, le train de mesures régressives ne s'arrête pas là. La hausse de tarif du bloc patrimonial d'électricité s'effectue sans un débat public large qui pourrait tenir compte de l'impact d'une telle augmentation de tarif, sur les différentes catégories d'utilisateurs, sur la consommation, sur les économies d'énergie et sur les exportations. Cette augmentation est mise en place sans même aucune référence à un financement de la recherche et du développement en matière d'énergie alternative pour assurer l'autonomie énergétique du Québec, pas plus d'ailleurs qu'elle ne prend en compte l'impact de celle-ci sur la péréquation.

Sous un autre angle, le gouvernement procède au rétrécissement de la démocratie en abolissant plusieurs structures de consultation de la société civile. On sabre une trentaine d'organismes consultatifs autonomes ou paritaires dédiés aux aîné-es, à la famille, aux relations interculturelles, à la jeunesse, au travail et à la main-d'oeuvre, rayant ainsi de la carte la participation associative et citoyenne. Certains de ces organismes disparaissent carrément. D'autres, comme le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, la Commission de l'équité salariale ou le Conseil des services essentiels sont transférés au ministère du Travail, à la Commission des droits de la personne et à la Commission des

relations du travail, ce qui risque d'avoir de graves conséquences. À l'heure où l'on réduit les structures de consultation, on crée, par ailleurs, une Commission sur la participation au marché du travail de laquelle sont exclues les organisations syndicales. Ces nouvelles manoeuvres antidémocratiques s'ajoutent à la loi 34 de 2003 qui avait déjà chassé les organismes de la société civile des lieux de concertation sur le développement régional.

Ce budget, on le sait, n'est pas un budget parmi d'autres. Il marque véritablement une rupture du pacte social liant les Québécoises et les Québécois et leur gouvernement.

Négoiations dans le secteur public

Après un décret ayant imposé une convention collective d'une durée de 5 ans et un gel de salaire de deux ans, les 160 000 membres du secteur public de la CSN sont en droit de s'attendre, cette fois-ci, à une convention collective négociée à la hauteur de leurs aspirations légitimes. En contribuant au succès d'une manifestation de plus de 75 000 personnes à Montréal, le 20 mars dernier, les salariées des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des organismes gouvernementaux ont démontré leur détermination à convenir rapidement d'un nouveau contrat de travail. Bien que les efforts d'intensification des pourparlers des dernières semaines n'aient pas permis d'arriver à une entente avant le 31 mars, nous devons maintenir notre volonté d'y arriver dans les meilleurs délais. C'est dans cet esprit que nous abordons d'ailleurs l'étape de la médiation.

C'est en poursuivant notre travail en Front commun, avec l'unité des 475 000 salariées de l'État, que nous nous donnons les meilleurs moyens d'atteindre nos objectifs. Soyez assurés que, pour sa part, la CSN continuera d'apporter tout son soutien et toute sa solidarité pour l'obtention d'une convention collective librement conclue, et ce, pour toutes les composantes du secteur public de la CSN et pour tout le Front commun.

Pendant ce temps-là dans le secteur privé.....

S'il est de plus en plus question d'une reprise économique dans les médias, pour un grand nombre de membres du secteur privé de la CSN, la réalité est tout autre.

Abitibi-Bowater

Souignons les énergies déployées par les 1 500 travailleurs des quatre usines d'Abitibi-Bowater qui tentent toujours, depuis avril dernier, d'éviter la faillite de l'entreprise tout en préservant, de la meilleure façon possible, les emplois et les conditions de travail parmi lesquelles figure l'important enjeu du régime de retraite.

À travers les difficultés de cette compagnie, la plus importante au Québec dans l'industrie papetière, c'est de l'avenir d'un secteur stratégique pour l'économie du Québec et de la vitalité de plusieurs régions dont il est question. Je leur dis solidarité!

Les chantiers Davie à Lévis

L'employeur s'est placé sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers. L'attribution incontrôlée de contrats à des sous-traitants qui étaient peu ou pas du tout préparés à oeuvrer dans un chantier naval, a non seulement été coûteuse, elle a aussi été improductive. Nous espérons que la nouvelle direction de la Davie qui a été mise en place prendra des décisions qui permettront la reprise du travail pour les 1 590 travailleurs qui ont été temporairement mis à pied. Nous suivons de très près ce dossier.

Bombardier de La Pocatière et Alstom de Sorel

Pour les 500 travailleurs de Bombardier à La Pocatière et les 400 d'Alstom à Sorel, il est inconcevable que le projet de remplacement des 765 voitures du métro de Montréal échappe à des entreprises qui ont participé à fournir les voitures originales et qui ont fait de plus leur marque en ce domaine dans le monde en s'appuyant notamment sur la compétence du personnel.

Si rien n'est fait, l'avenir s'annonce sombre pour des milliers d'emplois directs et indirects dans ce secteur. Aujourd'hui, à la une du journal Le Devoir, on pouvait y lire qu'un nouvel appel d'offres est inévitable, car l'entreprise espagnole CAF répondrait à toutes les exigences de la STM. Voilà pourquoi nous continuerons de faire pression pour que ce contrat promis depuis 4 ans se concrétise enfin!

Secteur de la construction

Les travailleurs de la construction de la CSN négocient cette année le renouvellement de la convention collective des 150 000 salariés de ce secteur en alliance avec trois autres organisations. La CSN tient à réitérer son appui à ces travailleurs qui bien malgré eux se retrouvent au coeur de la tourmente politique et médiatique qui fait rage actuellement.

Conflits

Journal de Montréal

Après 15 mois de lock-out, les 253 membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal ont lancé, avec l'appui de la CSN, une vaste campagne afin d'élargir le soutien à leur lutte et amener l'employeur à négocier de bonne foi. Cette campagne se déploie sur plusieurs fronts et utilise plusieurs moyens de visibilité, dont des messages publicitaires. Afin d'appuyer concrètement les lock-outés, je vous réitère la demande de propager le plus largement possible l'invitation à ne plus lire le Journal de Montréal et à signer la pétition sur le site de la CSN pour dénoncer le comportement inacceptable de Quebecor et solliciter une action plus proactive de la part du gouvernement.

Provigo

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Provigo entrepôt Armand-Viaou (CSN) représente près de 400 travailleurs spécialisés dans la distribution de denrées alimentaires des bannières Provigo, Loblaws et Maxi. Le 3 avril dernier, l'employeur décrétait un lock-out. Hier, Provigo annonçait la fermeture définitive de son centre de distribution le 22 juin prochain entraînant ainsi la mise à pied de 400 travailleurs.

Chargés de cours de l'Université de Montréal

Je tiens à saluer le règlement intervenu la semaine dernière entre le syndicat des 2 300 chargés de cours et l'Université de Montréal après 7 semaines de grève. Au-delà des reculs qui ont été contrés et des gains obtenus, plusieurs chargés de cours estiment que leur plus grande victoire au cours de cette difficile négociation a été le développement d'une solidarité plus forte que jamais au sein du syndicat. Bravo et merci pour cette lutte exemplaire pour civiliser la précarité.

De grands disparus

En terminant, je tiens à souligner le départ récent de deux hommes qui ont, chacun à leur manière, marqué non seulement la CSN et le mouvement syndical, mais bien la société québécoise tout entière.

L'un était homme de lettres. L'autre était homme de paroles.

Pierre Vadeboncoeur

Pierre Vadeboncoeur fut conseiller syndical à la CSN de 1950 à 1975. Il contribua à la déconfessionnalisation de la CTCC, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, qui deviendra la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en 1960. S'opposant fortement à la domination syndicale et économique américaine, Vadeboncoeur fut parmi les premiers à revendiquer une action syndicale faite par et pour les ouvriers québécois. Socialiste de la première heure, Pierre Vadeboncoeur avait aussi embrassé la cause de l'indépendance du Québec, forgeant, par ses écrits, la pensée de milliers de militantes et de militants. Nous perdons non seulement un homme qui maniait la langue avec une dextérité de maître, mais aussi un ardent nationaliste et un fondateur d'un syndicalisme engagé, combatif et typiquement québécois.

Michel Chartrand

Michel Chartrand faisait depuis tellement longtemps partie du paysage syndical et politique québécois que nous étions plusieurs à en être arrivés à croire qu'il était éternel, ou du moins qu'il était impossible qu'il ne soit plus présent dans notre quotidien. Avec lui, et après les Gérard Picard, Marcel Pepin et Louis Laberge, disparaît l'un des derniers leaders historiques du mouvement syndical québécois du vingtième siècle. Les travailleuses et les travailleurs du Québec perdent une voix forte, une voix puissante qui, sur plus de sept décennies, s'est fait entendre sans relâche et sans l'ombre d'une compromission. Avec le décès de Michel Chartrand, c'est toute une époque qui prend fin, au cours de laquelle l'action syndicale s'est inspirée de l'anarcho-syndicalisme. Sa notoriété avait traversé les frontières de l'action syndicale. Toutes les classes sociales, toutes les régions du Québec, toutes les générations connaissaient Michel Chartrand. Semblable phénomène est extrêmement rare. Il témoigne, à mon avis, au-delà d'une présence constante dans les médias, d'une affection certaine et constante dans laquelle le peuple québécois l'a tenu durant des décennies. Le plus bel hommage que nous puissions lui rendre, c'est de prendre le relais du long combat qu'il avait engagé pour la justice sociale, la dignité humaine et la liberté. Les occasions ne manqueront pas qu'on pense seulement à l'agenda des lucides que met en avant-plan le dernier budget Charest-Bachand. Homme d'action et mobilisateur-né, Michel Chartrand n'aurait pas hésité à dire des lucides, ce qu'il disait du patronat et du pouvoir politique à sa solde. « *Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux.* » *D'ailleurs, Michel aurait aimé le thème de votre congrès où mobilisation et respect sont si étroitement associés.*

Bon congrès, bonnes délibérations.

Vive le Conseil central des Laurentides!

Vive la CSN!

Denise Boucher

8- PREMIER RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Le comité des lettres de créance, composé de Eric Céré, Sylvain Grenier et André Legris, présente le 1^{er} rapport du comité.

Il informe le congrès que 31 syndicats se sont préinscrits, dont 89 personnes déléguées officielles (53 hommes et 36 femmes) et 2 personnes déléguées fraternelles (1 homme et 1 femme). De plus, il y a 15 personnes invitées (8 hommes et 7 femmes) 3 personnes visiteuses (2 hommes et 1 femme) et 17 personnes salariées (10 hommes et 7 femmes).

Proposé par : Stéphane Nadeau
Appuyé par : Manon Rodrigue

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL adopte le 1^{er} rapport du comité des lettres de créance (Annexe 1).

Résolution C-28-29-300410-09 Adopté

9- RATIFICATION DE L’AFFILIATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Proposé par : Maria Sain
Appuyé par : Robert Aquin

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL ratifie l’affiliation des nouveaux syndicats (Annexe 5).

Résolution C-28-29-300410-10 Adopté

10- AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DU CCSNL

Proposé par : Stéphane Lavoie
Appuyé par : Nancy Gauthier

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie les statuts et règlements du CCSNL (Annexe 6).

Résolution C-28-29-300410-11 Adopté tel qu’amendé

En amendement

Proposé par : Georges Brown
Appuyé par : Lise Brisson

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l’article 2.1 en remplaçant « à Saint-Jérôme » par « dans les Laurentides ».

Résolution C-28-29-300410-12 Adopté

En amendement

Proposé par : Robert St-Louis
Appuyé par : Manon Rodrigue

6.2.1 Une proposition de désaffiliation d'un syndicat du CCSNL, d'une fédération et de la CSN, ou de dissolution d'un syndicat ne peut être discutée à moins qu'un avis de motion n'ait été donné au moins quatre-vingt-dix (90) jours à l'avance. L'avis de motion et la proposition doivent être déposés et discutés à une assemblée générale, régulière ou spéciale, dûment convoquée.

6.2.2 L'avis de convocation de l'assemblée générale doit indiquer les motifs à l'appui de la proposition de désaffiliation ou de dissolution.

6.2.3 Dès qu'un avis de motion pour discuter de la désaffiliation du CCSNL ou de la dissolution d'un syndicat est donné, il doit être transmis au secrétariat général du conseil central, de la fédération et de la CSN. Cet avis de motion doit être transmis au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la tenue de l'assemblée.

6.2.4 À la suite de la transmission de l'avis de motion, les personnes autorisées représentant le CCSNL, la fédération et la CSN peuvent de plein droit demander une rencontre au comité exécutif du syndicat afin de discuter des motifs de la désaffiliation, de la procédure à suivre lors d'une désaffiliation, de l'organisation et de la tenue de l'assemblée générale de désaffiliation, et de l'organisation du vote. Le comité exécutif du syndicat est tenu de participer à une telle rencontre, et ce, au moins soixante (60) jours précédant la tenue de l'assemblée.

6.2.5 À défaut par le comité exécutif du syndicat de participer à une telle rencontre et de convenir d'une entente conforme aux statuts et règlements du CCSNL sur la tenue de l'assemblée de désaffiliation et l'organisation du vote, l'assemblée de désaffiliation sera considérée comme non-conforme, nulle et illégale.

6.2.6 L'assemblée de désaffiliation se fait uniquement en présence des membres cotisants du syndicat et des représentants autorisés du CCSNL, de la fédération et de la CSN. Aucune personne de l'extérieur du syndicat ni d'aucune organisation que celles prévues aux statuts et règlements du CCSNL ne peuvent être présentes à cette assemblée.

6.2.7 Les personnes autorisées représentant le CCSNL, la fédération et la CSN peuvent de plein droit faire valoir leur point de vue pour une période de temps nécessaire à la compréhension du débat.

6.2.8 Ces personnes autorisées peuvent par la suite assister à toute l'assemblée où se discute la proposition de désaffiliation et y donner leur point de vue.

6.2.9 Pour être adoptée, la proposition de désaffiliation doit recevoir l'appui de la majorité des membres cotisants du syndicat.

Le comité exécutif du syndicat doit acheminer la liste des membres cotisants aux représentantes et représentants du CCSNL, de la fédération et de la CSN au même moment où il leur transmet l'avis de motion.

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 6.2. en remplaçant tout le texte par le nouveau 6.2.

Résolution C-28-29-300410-13 Adopté

En amendement

Proposé par : Chantal Maillé
Appuyé par : Danick Boudreau

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 9.1 en biffant le troisième paragraphe.

Sous-amendement

Proposé par : Normand Beauchamp
Appuyé par : Stéphanie Gratton

De modifier le troisième paragraphe pour « Tout syndicat qui participe peu ou pas, le secrétariat du CCSNL s'informe auprès du syndicat concerné des raisons de son absence ».

Résolution C-28-29-300410-14 Adopté et le sous-amendement
dispose de l'amendement

11- AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DU FSR

Proposé par : Annie Bertrand
Appuyé par : Stéphanie Sinnett

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie les statuts et règlements du FSR (Annexe 7).

Résolution C-28-29-300410-15 Adopté tel qu'amendé

En amendement

Proposé par : Stéphane Nadeau
Appuyé par : Sylvain Grenier

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 1.01 en remplaçant « 10% » par « 12% ».

Résolution C-28-29-300410-16 Adopté

En amendement

Proposé par : Michel Tessier
Appuyé par : Lucie Gagnon

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 2 en remplaçant « 25% » par « 35% ».

Résolution C-28-29-300410-17 Adopté

En amendement

Proposé par : Manon Rodrigue
Appuyé par : Anna Lauzon

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 3 en remplaçant « 75% » par « 65% ».

Résolution C-28-29-300410-18 Adopté

Proposé par : Normand Beauchamp
Appuyé par : Stéphane Nadeau

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL procède à la concordance des textes de l'article 1 suite aux modifications de l'article 2 et 3.

Résolution C-28-29-300410-19 Adopté

12- AMENDEMENTS À LA POLITIQUE DE FORMATION

Proposé par : André Légris
Appuyé par : Carl Lascelle

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie la politique de formation (Annexe 8).

Résolution C-28-29-300410-20 Adopté tel qu'amendé

En amendement

Proposé par : Alexandre Fecteau
Appuyé par : Manon Forget

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 1 en remplaçant « juin » par « août » et « le contenu de sessions » par « l'objectif de la session ».

Résolution C-28-29-300410-21 Adopté

En amendement

Proposé par : Georges Brown
Appuyé par : Maria Sain

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 2 en remplaçant « avis écrit » par « convocation », « guide » par « guise », « Cet avis » par « Cette convocation » et « le contenu » par « l'objectif ».

Résolution C-28-29-300410-22

Adopté

En amendement

Proposé par : Janette Prévost
Appuyé par : Robert Aquin

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 3a en remplaçant « Une période d'inscription de quinze jours doit être prévue dans l'avis de la tenue d'une session. Cette période se termine une semaine avant...» par « La période d'inscription est de dix (10) jours ouvrables et doit être prévue dans la convocation. Cette période se termine deux semaines avant...».

Résolution C-28-29-300410-23

Adopté

En amendement

Proposé par : Stéphane Nadeau
Appuyé par : Colette Charron

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 3b en remplaçant « Un syndicat ne peut inscrire plus de deux noms à chacune des sessions organisées par le CCSNL à l'exception de la session Préparation à la retraite où il peut y avoir plus de deux inscriptions. » par « À moins d'avis contraire sur la convocation, un syndicat peut inscrire deux membres à chacune des sessions organisées par le CCSNL. », « dans l'avis » par « la convocation n'est pas atteint » et « noms » par « membres ».

Résolution C-28-29-300410-24

Adopté

En amendement

Proposé par : Stéphane Sinnett
Appuyé par : Stéphane Nadeau

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 4 en remplaçant « aucune limite » par « aucun minimum ».

Sous-amendement

Proposé par : Gilles Dubois
Appuyé par : Steven Fleurent

D'ajouter à la fin du paragraphe. « L'obligation dans le cas échéant de ré - offrir la session plus tard dans l'année.»

Résolution C-28-29-300410-25

Adopté

En amendement

Proposé par : Robert St-Louis
Appuyé par : Stéphane Nadeau

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 6 en modifiant le point b) « chaque personne participante doit avoir signé » par « Comme condition de remboursement, chaque personne participante doit signer » et de biffer au point 3 « et selon les barèmes en vigueur à la CSN ».

Résolution C-28-29-300410-26

Adopté

En amendement

Proposé par : Normand Beauchamp
Appuyé par : Danielle Deschatelets

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie l'article 7 qui est de biffer « Le surplus de personnes est automatiquement inscrit et sélectionné pour la prochaine session. »

Résolution C-28-29-300410-27

Adopté

Dépôt d'un laissé sur table

Proposé par : Stéphane Nadeau
Appuyé par : Nancy Nepveu

Un laissé sur table est proposé considérant que la modification temporaire de la politique de formation du CCSNL est dépendante de la proposition budgétaire qui sera présentée vendredi matin.

Résolution C-28-29-300410-28

Adopté

12 b) AMENDEMENTS À LA POLITIQUE DE PHOTOCOPIES CCSNL

Proposé par : Chantal Maillé
Appuyé par : Robert Aquin

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL modifie la politique de photocopies du CCSNL en biffant l'ensemble de la politique et qui est remplacé par « Le comité exécutif recommande au congrès que le secrétaire-trésorier évalue le coût réel qui sera facturé aux organismes qui utilisent le photocopieur, à compter du 1^{er} mai 2010. Cette politique peut être modifiée par l'assemblée générale ou le congrès du CCSNL. (Annexe 9).

Résolution C-28-29-300410-29

Adopté

Patrick Taillefer du STT Plancher Husky (CSN), *France Lapointe* du SEE en soins infirmiers et cardio-respiratoires CSN et *Yves Lacroix* du SEE du Cegep Lionel-Groulx sont les gagnants d'un prix de 100\$ chacun.

13- RÉSOLUTIONS ET RÉALISATIONS

Proposé par : Caroline Lamothe
Appuyé par : Gaétan Randlet

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL reçoive le rapport sur les résolutions et les réalisations 2007-2009 (Annexe 10).

Résolution C-28-29-300410-30

Adopté

14- Commémoration du 28 avril I

Johanne Racette, 3^e vice-présidente, fait une présentation et informe les congressistes sur l'histoire du 28 avril.

17h00 Ajournement du congrès

JEUDI 29 AVRIL 2010

8h30 Inscriptions
9h00 Fin des inscriptions

Pour toute la journée, il y a les kiosques de Fondation, Leucan

15- **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 36 MOIS ET RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le secrétaire-trésorier présente les états financiers 36 mois du Fonds d'administration général et du Fonds de soutien régional (Annexe 11). Lors de sa présentation, il fait la lecture du rapport émis par Luc Béliveau du service de l'administration-vérification de la CSN et il réfère les personnes déléguées aux documents suivants :

Présences aux réunions du comité exécutif du CCSNL (Annexe 12);
Présences des syndicats et des élu-es aux instances du CCSNL (Annexe 13);
Présences aux sessions du CCSNL 2007-2009 (Annexe 14);

Le comité de vérification, composé de Alexandre Fecteau, Sylvain Grenier et Robert St-Louis présente son rapport (Annexe 15).

Proposé par : Chantal Maillé
Appuyé par : Pierre Dupont

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL adopte les états financiers 36 mois se terminant le 31 décembre 2009 du Fonds d'administration général et du Fonds de soutien régional ainsi que les rapports de Luc Béliveau et du comité de vérification.

Résolution C-28-29-300410-31

Adopté

16- **LE COMMERCE ÉQUITABLE**

Pierre Patry, trésorier de la CSN, présente la campagne CSN sur le commerce équitable et la consommation (achat) responsable. Il mentionne que c'est une alternative à la mondialisation. Il présente la politique d'approvisionnement responsable (PAR) de la CSN; les objectifs que l'on se donne peuvent créer des forces de pression auprès des fournisseurs.

Proposé par : Pierre Desjardins
Appuyé par : Sylvain Grenier

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL reçoive le rapport de la présentation d'achat responsable.

Résolution C-28-29-300410-32

Adopté

17- **LE COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE**

Le comité de la condition féminine fait une présentation d'histoire de ce qui pouvait être enseigné dans les classes et qui est tiré d'un authentique extrait d'un manuel scolaire

catholique d'économie domestique pour les femmes publié en 1960. Il rappelle aussi que, cet automne, il y aura une marche à Rimouski.

Yves Richer du STT de Transcobec, Sylvio Côté conseiller syndical à la FEESP et Eric Desjardins du STT FRE Composites sont les gagnants d'un prix de 100\$.

18- PRÉSENTATION SUR L'EAU

Anne Pineau du service juridique de la CSN présente la loi et les principaux faits entourant l'eau et la législation s'y rattachant (Annexe 16).

19- INTERVENTION DE LA PERSONNE PRÉSIDENTE DES ÉLECTIONS

Hélène Lavoie, présidente des élections, indique au congrès la procédure à suivre pour les élections. Elle rappelle que l'on doit remettre à Pierre Houle, secrétaire des élections ou à elle-même, les formulaires de mise en candidature. La limite des mises en candidature est fixée à 12h00, le vendredi 30 avril 2010. Elle spécifie également que les personnes qui signent les mises en candidature doivent être des personnes déléguées officielles.

20- RAPPORT DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chaque membre de l'exécutif présente son rapport d'activités 2007-2010.

Louise Jetté, présidente (Annexe 17);
Eric Céré, secrétaire-trésorier (Annexe 18);
Marc Paquette, 1^{er} vice-président (Annexe 19);
Julie Lachapelle, 2^e vice-présidente (Annexe 20);
Johanne Racette, 3^e vice-présidente (Annexe 21);
Sylvain Bastien, 4^e vice-président (Annexe 22);

Proposé par : Georges Brown
Appuyé par : Caroline Lamothe

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL reçoive les rapports d'activités des membres du comité exécutif pour le mandat 2007-2010.

Résolution C-28-29-300410-33 Adopté

21- CAMP VOL D'ÉTÉ LEUCAN-CSN

Roger Valois, 2^e vice-président de la CSN, présente au congrès la campagne du Camp Vol d'été Leucan-CSN 2010 sous le thème « Le Monde des insectes ». Après le visionnement du vidéo, il précise que l'objectif cette année est de 200 000\$ et invite les membres du congrès à participer au Camp et à acheter le chandail de Leucan.

Proposé par : André Legris
Appuyé par : Nancy Nepveu

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL invite les syndicats à acheter les chandails Leucan-CSN et que le 27^e congrès mandate le CCSNL de continuer son implication dans l'organisation du tournoi de golf des Laurentides dont les profits vont uniquement au camp Vol d'été Leucan CSN.

Résolution C-28-29-300410-34 Adopté

Hélène Lalonde du SEE en soins infirmiers et cardio-respiratoires CSN, *Josette Côté* conseillère syndicale à la Syndicalisation et *Robert Charbonneau* du Syndicat du transport scolaire de St-Hyppolyte sont les gagnants d'un prix de 100\$.

Stéphanie Vaillancourt du STT du Centre André-Boudreau gagne le tirage de Fondation.

- 17h00 Ajournement du congrès
 Limite du dépôt des questions de privilège
- 18h00 Toutes les personnes qui assistent au congrès sont invitées à participer
 aux activités du souper de solidarité.

VENDREDI 30 AVRIL 2010

- 8h30 Inscriptions et visionnement du vidéo sur le défilé de mode du 8 mars 2007
- 9h00 Fin des inscriptions

Pour toute la journée, il y a les kiosques de Bâtirente, des syndicats en conflit.

22- PROPOSITIONS SOUMISES AU CONGRÈS (Annexe 23)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Proposé par : Stéphane Sinnett
Appuyé par : Sylvie Paré

Que le conseil central soutienne ses syndicats dans leur démarche avec les employeurs pour mettre en place des mesures de recyclage.

Résolution C-28-29-300410-35 Adopté

Proposé par : Gilles Dubois

Appuyé par : Annie Bertrand

Que le conseil central, conjointement avec les syndicats des institutions concernées, fasse les représentations nécessaires, afin que les institutions publiques (municipalités, établissements de santé, commissions scolaires, cégeps, etc.) de notre région adoptent une politique de consommation responsable

Amendement

Proposé par : Jacques Forgues
Appuyé par : Alain Gauthier

D'ajouter à la fin « *et d'en faire la promotion* »

Que le conseil central, conjointement avec les syndicats des institutions concernées, fasse les représentations nécessaires, afin que les institutions publiques (municipalités, établissements de santé, commissions scolaires, cégeps, etc.) de notre région adoptent une politique de consommation responsable et d'en faire la promotion.

Résolution C-28-29-300410-36

Adopté

VIE SYNDICALE

Proposé par : Normand Beauchamp
Appuyé par : Brenda Bonnie

Que le conseil central organise une tournée sur la vie syndicale auprès des syndicats qui participent peu ou pas aux activités du conseil central.

Amendement

Proposé par : Stéphanie Gratton
Appuyé par : Gilles Dubois

D'ajouter après organise « en premier lieu » et à la fin « et par la suite voir les autres syndicats »

Amendement

Proposé par : Michel Morency
Appuyé par : Alain Bélair

D'ajouter après « activité du conseil central » « et de revoir les mécanismes pour les rejoindre »

Que le conseil central organise en premier lieu une tournée sur la vie syndicale auprès des syndicats qui participent peu ou pas aux activités du conseil central et de revoir les mécanismes pour les rejoindre et par la suite voir les autres syndicats.

Résolution C-28-29-300410-37

Adopté

SANTÉ-SÉCURITÉ

Proposé par : Stéphane Sinnett
Appuyé par : Stéphanie Gratton

Que le conseil central sensibilise les syndicats, afin qu'ils fassent de la santé-sécurité une priorité quotidienne.

Résolution C-28-29-300410-38

Adopté

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Proposé par : Normand Ladouceur
Appuyé par : Marie-Josée Brière

Que le conseil central, en collaboration avec la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) et la Fédération des professionnelles (FP), élabore une plateforme régionale de revendications en lien avec la plateforme CSN pour une vision sociale et positive du vieillissement.

Résolution C-28-29-300410-39

Adopté

ÉDUCATION

Proposé par : Robert Aquin
Appuyé par : Georges Brown

Que le conseil central s'engage, en cours de mandat, à faire une activité sur la formation continue.

Résolution C-28-29-300410-40

Adopté

Proposé par : Robert St-Louis
Appuyé par : Stéphanie Gratton

Que le conseil central continue de s'impliquer et de prendre sa place aux différentes tables de concertation pour la lutte au décrochage scolaire.

Résolution C-28-29-300410-41

Adopté

JEUNES

Proposé par : Danick Boudreau
Appuyé par : Anna Lauzon

Que le conseil central organise des activités et crée des outils qui inciteront les jeunes membres à s'impliquer dans leur syndicat.

Résolution C-28-29-300410-42

Adopté

SYNDICALISATION

Proposé par : Jeannette Prévoist
Appuyé par : Gaétan Randlett

Que le conseil central et ses syndicats soutiennent activement le plan de syndicalisation pour la région des Laurentides.

Amendement

Proposé par : Jacques Forgues
Appuyé par : Stéphanie Gratton

D'ajouter à la fin « et travailler activement à la consolidation des syndicats existants. »

Que le conseil central et ses syndicats soutiennent activement le plan de syndicalisation pour la région des Laurentides et travaillent activement à la consolidation des syndicats existants.

Résolution C-28-29-300410-43

Adopté

23- (Suite des Propositions soumises au congrès)

24- RAPPORT FINAL DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Le Comité des lettres de créance présente son rapport final. Il informe le congrès que 35 syndicats se sont préinscrits dont 108 personnes déléguées officielles (65 hommes et 43 femmes) et 3 personnes déléguées fraternelles (2 hommes et 1 femme). De plus, il y a 16 personnes invitées (11 hommes et 5 femmes) 5 personnes visiteuses (2 hommes et 3 femmes) et 24 personnes salariées (12 hommes et 12 femmes) pour un grand total de 156 personnes présentes au congrès.

Proposé par : Caroline Lamothe
Appuyé par : Jacques Forgues

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL adopte le rapport final du comité des lettres de créance (Annexe 2).

Résolution C-28-29-300410-44 Adopté

25- PROPOSITION BUDGÉTAIRE

Le secrétaire-trésorier présente la proposition budgétaire 2010-2012 (Annexe 24).

Proposé par : Stephen Lapierre
Appuyé par : Nancy Gauthier

Amendement

Proposé par : Stéphanie Gratton
Appuyé par : André Legris

Que toutes les sessions de formation de préparation à la retraite soient tenues à la Ville de Mont-Tremblant.

Sous-amendement

Proposé par : Gilles Dubois
Appuyé par : Nancy Gauthier

D'ajouter après « de formation » « prévues à Mont-Laurier »

Que toutes les sessions de formation prévues à Mont-Laurier de préparation à la retraite soient tenues à Ville de Mont-Tremblant.

Résolution C-28-29-300410-45 Adopté tel que sous-amendé

Amendement

Proposé par : Stéphanie Gratton
Appuyé par : Alain Bélaïr

D'ajouter un montant de 16 000\$ au poste Comité afin de former un comité de mobilisation formé de 4 personnes.

Résolution C-28-29-300410-45 Adopté

Amendement

Proposé par : Maria Sain
Appuyé par : Gilles Dubois

D'ajouter 5000\$ au poste de *Tournée vie syndicale*

Résolution C-28-29-300410-47 **Rejeté**

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL adopte la proposition budgétaire.

Résolution C-28-29-300410-48 Adopté tel qu'amendé

MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA POLITIQUE DE FORMATION DU CCSNL

Proposé par : Colette Charron
Appuyé par : Yvan Guillemet

Que le 27^e congrès du CCSNL prolonge la modification du congrès de 2007 jusqu'à la journée précédant l'ouverture du 28^e congrès régulier du CCSNL en 2013 (Annexe 35).

Résolution C-28-29-300410-49 Adopté

Proposé par : Pierre Desjardins
Appuyé par : André Legris

Que le 27^e congrès du CCSNL commande le tournoi de golf 2010 Leucan-CSN des Laurentides pour la somme de 2000\$.

Résolution C-28-29-300410-50 Adopté

Hélène Lalande gagne le tirage du moitié-moitié de 335\$ et elle décide de tout remettre au Camp Vol d'été Leucan – CSN.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE ET CONFLITS**Conflit du Syndicat d'Olympia**

Il est proposé par : Eric Céré
Appuyé à l'unanimité

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL invite les syndicats à appuyer le STT d'Olympia dans sa lutte.

Résolution C-28-29-300410-51

Adopté

Conflit du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal.

Le syndicat demande par solidarité avec les travailleurs(euses) lock-outés aux congressistes :

- De ne plus lire le Journal de Montréal;
- De ne plus acheter le Journal;
- De ne pas acheter de publicité;
- De ne pas accorder d'entrevue au Journal, aux 24 heures et à Canoë.

Proposé par : Jacques Forgues
Appuyé à l'unanimité

Que le 27^e congrès régulier du CCSNL et ses syndicats appuient la lutte du Syndicat STIJL et invitent tous les délégués à ne pas lire le Journal de Montréal, mais plutôt ruefrontenac.com.

Résolution C-28-29-300410-52

Adopté

PRÉSENTATION DE LA NÉGOCIATION DU SECTEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE.

Jacques Forgues fait la présentation.

Proposé par : Alexandre Fecteau
Appuyé à l'unanimité

Que le 27^e congrès du CCSNL et ses syndicats affiliés appuient les syndicats du transport scolaire afin de les supporter dans la poursuite de la bataille qu'ils s'approprient à livrer au gouvernement à l'expiration de la plupart de leurs conventions collectives en juin 2010.

Résolution C-28-29-300410-53

Adopté

Présentation de la fermeture du STT Bon-L (Signature aluminium)

Proposé par : Stéphane Nadeau
Appuyé à l'unanimité

Que le 27^e congrès du CCSNL et ses syndicats affiliés appuient la lutte du syndicat contre la fermeture

STT FRE Composites

Proposé par : Diane Lake
Appuyé à l'unanimité

Que le 27^e congrès du CCSNL et ses syndicats affiliés appuient la lutte du syndicat.

Résolution C-28-29-300410-54 Adopté

Le CCSNL procède au tirage du prix des syndicats en conflit et donne la somme amassée par les billets du tirage.

Un montant de 635\$ a été amassé.

Proposé par : Georges Brown
Appuyé par : Sylvain Grenier

Que le 27^e congrès du CCSNL verse la somme de 750\$ pour ajouter au montant amassé de 635\$ avec la vente des billets.

Amendement

Proposé par : Normand Beauchamp
Appuyé par : Alain Bélaïr

De modifier le montant de 750 pour 1000\$.

Résolution C-28-29-300410-55 Adopté

Alain Danis du STT de Transcobec CSN, *Francine Calvé SP* du Centre du Florès CSN sont les gagnants d'un prix de 100\$.

Manon Doganieri est la gagnante du tirage de Bâtirente, soit un certificat-cadeau de 100\$ à la SAQ.

12h00 Fin des mises en candidature

27- RAPPORT DE LA PERSONNE PRÉSIDENTE DES ÉLECTIONS

Nomination des personnes scrutatrices

Proposé par : Manon Rodrigue
Appuyé par : Robert Aquin

Que Lucie Gagnon, Chantal Maillé, Manon Forget, Martin Richer, Normand Beauchamp et Dominic Morin agissent comme personnes scrutatrices.

Résolution C-28-29-300410-56 Adopté

Hélène Lavoie, présidente des élections, présente son rapport (Annexe 25).

Présidence

Bertrand Gauthier propose Louise Jetté. Elle accepte. Elle est élue par acclamation.

Secrétaire-trésorier

Sébastien Beaudry propose Éric Céré. Il accepte. Il est élu par acclamation.

Vice-présidence # 1-2-3-4

Jacques Forgues propose Sylvain Bastien. Il accepte.
Stéphén Lapière propose Julie Lachapelle. Elle accepte.
Robert Aquin propose Marc Paquette. Il accepte.
Annie Bertrand propose Johanne Racette. Elle accepte.
Michel Morency propose Maria Sain. Elle accepte.
Maria Sain propose propose Stéphane Sinnett. Il accepte.

Après un tour de scrutin, Sylvain Bastien, Julie Lachapelle, Marc Paquette et Johanne Racette, sont élus.

Comité de vérification (3 postes)

Steven Fleurent propose Gilles Dubois. Il accepte.
Normand Beauchamp propose Alexandre Fecteau. Il accepte.
Sacha Dubé propose Sylvain Grenier. Il accepte.
Anna Lauzon propose Nancy Nepveu. Elle accepte.
Georges Brown propose Robert St-Louis. Il accepte.

Après un tour de scrutin, Alexandre Fecteau, Sylvain Grenier et Nancy Nepveu sont élus.

Une proposition est soumise pour détruire les bulletins de vote.

Proposé par Marie-Josée Brière

Appuyé par Gilles Dubois

Que l'on procède à la destruction des bulletins de vote.

Résolution C-28-29-300410-57

Adopté

28- POURSUITE DES PROPOSITIONS SOUMISES AU CONGRÈS

CONDITION DE VIE DES FEMMES

Proposé par : Stéphanie Gratton

Appuyé par : Marie-Josée Brière

Que le conseil central encourage les syndicats dans la démarche de conciliation famille-travail.

Résolution C-28-29-300410-58

Adopté

Proposé par : Caroline Lamothe

Appuyé par : Colette Charron

Que le conseil central et ses syndicats affiliés poursuivent le travail avec les groupes de femmes de la région pour l'accès des femmes à l'égalité, à la dignité et à la justice dans tous les domaines.

Résolution C-28-29-300410-59

Adopté

AUTRES PROPOSITIONS

Proposé par : Alain Bélaïr

Appuyé par : Manon Rodrigue

Que le conseil central entreprenne les démarches nécessaires pour se relocaliser au terme de son bail actuel et qu'il fasse un rapport-étape aux assemblées générales.

Résolution C-28-29-300410-60

Adopté

Proposé par : Stéphanie Gratton

Appuyé par : Lucie Carbonneau

Que le conseil central fasse la réflexion d'un éventuel conseil syndical et qu'il fasse un rapport-étape à une assemblée générale.

Résolution C-28-29-300410-61

Adopté

Proposé par : Danick Boudreau
Appuyé par : Anna Lauzon

Que le 27^e congrès du CCSNL adopte la Charte régionale en environnement.

Résolution C-28-29-300410-62

Adopté

29- SYNDICALISATION ET MOBILISATION

Josette Côté conseillère au service de la syndicalisation explique son rôle dans les Laurentides. De l'importance de tous et chacun de parler de syndicalisation et de pouvoir nous donner des contacts.

30- INSTALLATION DES PERSONNES OFFICIERES DU CCSNL

La présidente des élections procède à l'installation des personnes officielles.

Proposition pour la signature des effets bancaires

Proposé par : Stéphane Sinnett
Appuyé par : Stephen Lapierre

Que Louise Jetté et Eric Céré soient les signataires des effets bancaires des comptes 25236 et 100422 à compter du 3 mai 2010.

Résolution C-28-29-300410-63

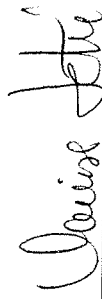
Adopté

Clôture du congrès

Louise Jetté, présidente du Conseil central, adresse des remerciements aux personnes déléguées et aux personnes salariées pour la préparation et la logistique du congrès, ainsi qu'au comité de vérification, un véritable travail d'équipe.

Elle souligne l'accueil et le service des travailleuses et des travailleurs de la Station Mont-Tremblant tout au long du congrès.

Stéphanie Gratton propose la levée du congrès à 16h15



Louise Jetté, présidente



Eric Céré, secrétaire-trésorier